

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE
de

SAINT-GERMAIN-LAVAL

77130

Téléphone : 01.64.32.10.62
Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 14 Avril 2017

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 12 AVRIL 2017**

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, FONTAN Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, AUGE Elisabeth, BOTREL Dominique, TELLIER Aline, Messieurs BERTHIER Hervé, TYCHENSKY Jean, HALLART Frédéric, FAGIS Christophe, Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Madame BONHOMME Florence, représentée par Madame CHEVAL Michèle,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur DIEUX Emmanuel,
- Monsieur MADELENAT François, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude,

Absents : Messieurs DUDILLIEU Dany, MARTIN Olivier, Mesdames DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique,

Secrétaire de séance : Monsieur HALLART Frédéric

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des questions à poser dans les Affaires et questions diverses ?

Les conseillers répondent par la négative.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire donne une information quant au règlement intérieur des déchetteries. Elle expose au Conseil que, suite à des cambriolages répétés, les deux déchetteries ont été placées sous vidéo protection de jour comme de nuit afin d'assurer la sécurité des agents, des usagers et des biens.

Les images prises pendant les horaires d'ouverture ne sont pas conservées. En revanche, elles sont enregistrées pendant la fermeture des déchetteries. Ainsi, ces enregistrements pourront être transmis aux services compétents en cas d'intrusion, de vol et de dégradations à des fins de poursuites.

Cette modification a été actée par délibération du SIRMOTOM en date du 20 Février 2017.

1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, MONSIEUR DIEUX EMMANUEL, SUITE A LA DEMISSION DE MADAME ARNOUT FLORENCE.

Madame le Maire expose au Conseil que Madame ARNOUT Florence, Conseillère municipale d'opposition, a donné sa démission par courrier en date du 02 Mars 2017, reçu en Mairie le 06 Mars

2017. Ce courrier a été transmis, dès réception, aux Services de la Sous-Préfecture qui ont acté cette démission à la date du 06 Mars 2017.

Il convient donc d'appliquer maintenant la procédure de « suivant de liste ».

Monsieur DIEUX Emmanuel a accepté ce mandat et est donc installé au sein du Conseil Municipal. Les conseillers présents lui souhaitent la bienvenue.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 22 FEVRIER 2017

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 22 Février 2017.

3 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU CCAS SUITE A LA DEMISSION DE Madame ARNOUT Florence

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'élire, à scrutin secret, conformément aux instructions concernant la constitution des Centres communaux d'Action Sociale, un nouveau membre devant siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Germain-Laval, suite à la démission de l'un des membres.

Pour mémoire, elle rappelle le nom des candidats qui avaient été élus le 03 Avril 2014 :

- Madame CHEVAL Michèle,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette,
- Madame LE BEUX Véronique,
- Madame ARNOUT Florence.

Madame ARNOUT Florence étant démissionnaire, s'est porté candidat, le conseiller suivant :

- *Monsieur DIEUX Emmanuel*

Résultat de l'élection : Monsieur DIEUX Emmanuel est élu avec 19 voix au 1^{er} tour de scrutin.

4 -DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA 3^{ème} COMMISSION « Action sociale, Solidarité, Logements, CCAS »

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de nommer, suite à la démission de Madame ARNOUT Florence, un nouveau membre du Conseil Municipal au sein de la 3^{ème} Commission « Action sociale, Solidarité, Logements, CCAS ».

S'est porté candidat :

- *DIEUX Emmanuel*

Nouvelle composition de la 3^{ème} Commission :

Président : Madame le Maire,

Membres : Mme CHEVAL Michèle, Mme TRINCHEAU-MOULIN Georgette, Mme BONHOMME Florence, M. BERTHIER Hervé, Mme LE BEUX Véronique, M. FONTAIN Michel, M. DIEUX Emmanuel

5 -REMUNERATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES AU 1^{er} AVRIL 2017

Madame le Maire expose au conseil que, suite à la modification de l'indice brut terminal porté à 1022 au lieu de 1015 ainsi qu'à la demande de retrait en date du 20 Mars 2017 de Monsieur MARTIN Olivier, Conseiller Municipal, pour sa délégation de fonction (arrêté de retrait pris à la date du 22 Mars 2017 - reçu à la Sous-Préfecture de Provins le 24 Mars 2017), il convient de fixer, à compter du 1^{er} Avril 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux (*soit 43 % pour le Maire et 16,5 % pour les Adjoints, soit une enveloppe totale de 4.857,66 € mensuels*), aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1022, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer les taux de rémunération comme suit à compter du 1^{er} Avril 2017 :

Maire : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
35,63 % de l'indice brut terminal 1022 de la Fonction Publique.

Adjoints (5) :

- Monsieur AUTHIER Bernard, 1^{er} Adjoint
- Monsieur FONTAN Michel, 2^{ème} Adjoint
- Madame CHEVAL Michèle, 3^{ème} Adjoint
- Madame VIRIN Catherine, 4^{ème} Adjoint
- Monsieur HUSSON Michel, 5^{ème} Adjoint

12,23 % de l'Indice brut terminal 1022 de la Fonction Publique

Conseillers Municipaux délégués (2):

- Monsieur FAGIS Christophe,
- Monsieur BERTHIER Hervé,

5,40 % de l'Indice brut terminal 1022 de la Fonction Publique

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

TABLEAU RECAPUTILATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom – Prénom	Fonction	Pourcentage de l'IB 1022	Montant brut
de SAINT LOUP Marie-Claude	Maire	35,63 %	1.379,11 €
AUTHIER Bernard	1 ^{er} Adjoint	12,23 %	473,38 €
FONTAN Michel	2 ^{ème} Adjoint	12,23 %	473,38 €
CHEVAL Michèle	3 ^{ème} Adjoint	12,23 %	473,38 €
VIRIN Catherine	4 ^{ème} Adjoint	12,23 %	473,38 €
HUSSON Michel	5 ^{ème} Adjoint	12,23 %	473,38 €
FAGIS Christophe	CM délégué	5,40 %	209,01 €
BERTHIER Hervé	CM délégué	5,40 %	209,01 €
TOTAL			4.164,03 €

Le présent tableau sera annexé à la délibération en date du 12 Avril 2017.

NB : l'enveloppe générale n'est pas atteinte. A l'année en brut si taux maximal : 58.291,92 €, pour l'année 2017, total de la dépense en brut : 50.595,39 € (soit -7.696,53 € brut)

6 - TARIFS CANTINES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE A COMPTER DU 10 JUILLET 2017

Le Conseil décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs des Cantines Maternelle Elémentaire à compter du 10 Juillet 2017, comme suit :

TARIFS DES CANTINES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 €

T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

Nbre d'enfants	COMMUNE			HORS COMMUNE
	T1	T2	T3	Tarifs
1	3,35 €	3,65 €	4,00 €	4,50 €
2 et plus	2,95 €	3,25 €	3,60 €	4,10 €

7 -TARIFS CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE » A COMPTER DU 10 JUILLET 2017
Le Conseil décide, à l'unanimité, les tarifs du Centre de Loisirs « Nathalie » à compter du 10 Juillet 2017, comme suit :

Madame le Maire rappelle que les tranches de revenus sont inchangées depuis 2013.

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS « NATHALIE »
A COMPTER DU 10 JUILLET 2017
TARIFS ENFANTS DOMICILIES
SUR SAINT GERMAIN LAVAL

T1 : Revenus inférieurs à 15.400 € / T2 : Revenus compris entre 15.400 € et 23.100 € /
T3 : Revenus supérieurs à 23.100 €

PRIX JOURNEE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	8,35 €	9,85 €	10,95 €	5,00 €	6,20 €	6,90 €
2	7,35 €	8,45 €	9,80 €	4,40 €	5,20 €	6,20 €
3	6,95 €	7,75 €	8,80 €	4,00 €	4,50 €	5,20 €

PRIX DEMI-JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE PAR ENFANT

Nbre d'enfants	AVEC CANTINE			SANS CANTINE		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1	6,15 €	6,95 €	7,60 €	2,80 €	3,30 €	3,60 €
2	5,45 €	6,05 €	6,90 €	2,50 €	2,80 €	3,30 €
3	5,25 €	5,80 €	6,40 €	2,30 €	2,55 €	2,80 €

SUPPLEMENT

Nbre d'enfants	Séjours hebdomadaires par enfant	Forfaits hebdo. sportifs par enfant	
		Base de Loisirs	Activités nautiques, VTT
1	81,00 €	15,75 €	26,25 €
2	75,00 €	15,75 €	26,25 €
3	70,00 €	15,75 €	26,25 €

JOURNEE EQUITATION		
Supplément	15,00 €	
Centre de Vacances pour 14 JOURS		
Nbre d'enfants	Tarifs	
par enfant	1	452,20 €
par enfant	2	392,00 €
par enfant	3	350,00 €
Frais d'annulation de séjour réservé :	350,00 €	

FORFAIT SORTIE	8,00 €
-----------------------	--------

Centre de Vacances prix journée		
Nbre d'enfants	Prix	
Par enfant	1	32,30 €
Par enfant	2	28,00 €
par enfant	3	25,00 €

TARIFS ENFANTS DOMICILIES
HORS COMMUNE

PRIX DE JOURNEE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
23,30 €	18,80 €

PRIX DEMI- JOURNEE MERCREDI SCOLAIRE PAR ENFANT

FORFAIT AVEC CANTINE	FORFAIT SANS CANTINE
14,80 €	10,30

SUPPLEMENT

Séjours hebdomadaire par enfant	Forfaits hebdo sportifs par enfant	
	Base de loisirs	Activités nautiques, VTT
98,00 €	18,50 €	35,00 €

JOURNEE EQUITATION	
Supplément	18,00 €

FORFAIT SORTIE	10,00 €
----------------	---------

CENTRE DE VACANCES - SEJOURS 14 JOURS PAR ENFANT	
ASE	Autres
1.195,00 €	1.195,00 € (6 à 12 ans)
1.195,00 €	1.195,00 € (12 à 15 ans)
Frais d'annulation de séjour réservé pour ASE et Autres :	350,00 €

Madame le Maire indique que :

- toute annulation du Centre de Loisirs pour le mercredi après-midi, non-faite avant le Vendredi 10h00, sera facturée forfaitairement 20,00 € la demi-journée pour les enfants domiciliés sur la Commune et **30,00 € pour les enfants domiciliés hors Commune**,
- toute annulation du Centre de Loisirs pour les périodes de congés scolaires, non-faite 8 jours avant le début de la période, se verra facturée forfaitairement 20,00 € par jour pour les enfants domiciliés sur la Commune et **30,00 € pour les enfants domiciliés hors Commune**.

Madame le Maire rappelle que toutes les inscriptions et/ou annulations doivent se faire obligatoirement par écrit (mail ou courrier dans la boîte à lettres de la Mairie).

8 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT TARIFAIRE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DES ROUGEAUX DE MONTEREAU-FAULT-YONNE - DISPOSITIF AQUAPASS

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat tarifaire pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux avec la Ville de Montereau-Fault-Yonne, avec effet rétroactif au 1^{er} Avril 2017 ; cette convention était d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Avril 2014.

Elle rappelle que cette convention permet aux habitants de la Commune de Saint-Germain-Laval de se rendre à la piscine des Rougeaux en bénéficiant des tarifs préférentiels de la carte AQUAPASS, au même titre que les Monterelais. Toutes les prestations offertes aux utilisateurs de la piscine des Rougeaux sont concernées par le dispositif.

Une carte à puce AQUAPASS SAINT GERMAIN LAVAL est délivrée personnellement à chaque personne inscrite à la piscine des Rougeaux.

9 - CONTRAT IMAGINE'R – GIE COMUTITRES – Année 2017/2018

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune a passé, avec le Groupe Industriel et Commercial Comutitres qui gère la carte Imagine'R, un contrat permettant de subventionner à hauteur de **31,00 €** (trente et un euros) par carte, le coût du transport des collégiens et lycéens de Saint-Germain-Laval pour l'année scolaire 2017/2018.

Ce contrat n'a pas de tacite reconduction.

Le Conseil décide, à la majorité (18 voix Pour – 1 abstention [FAGIS Christophe]), pour :

- maintenir le montant de la subvention de la Commune à la somme de 31,00 € par carte,
- autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer le nouveau contrat pour l'année scolaire 2017/2018.

Monsieur FAGIS demande s'il serait possible d'attribuer une participation différente entre les collégiens et les lycéens car il y aurait une subvention du Département pour les collégiens et aucune pour les lycéens.

Monsieur AUTHIER précise que l'aide du Département est de 100 € pour les détenteurs de la carte Imagine'R (dossier à télécharger avant le 30/04/2017). Une étude sera faite pour connaître le nombre de collégiens et de lycéens pour prendre éventuellement une autre décision pour la rentrée 2018/2019.

10 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le Compte de Gestion 2016 du receveur (Monsieur SAMBRAS du 01/01/2016 au 31/12/2016).

Les comptes du Compte de Gestion 2016 font apparaître pour l'exercice 2016 :

- un déficit d'Investissement de 12.941,25 €
- un excédent de Fonctionnement de 393.802,76 €.

Cela nous donne donc un résultat final de clôture 2016 :

- Déficit d'Investissement : -236.710,54€
- Excédent de Fonctionnement : 496.946,71 €
- ⇒ Résultat final de 260.236,17 €.

Le Conseil approuve, à la majorité (18 voix Pour – 1 Abstention [M. DIEUX Emmanuel, Conseiller d'Opposition]) le Compte de Gestion 2016.

11 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Bernard AUTHIER, 1^{er} Adjoint, pour la présentation et l'approbation du Compte Administratif de la Commune pour l'année 2016.

Monsieur AUTHIER indique qu'à la clôture de l'exercice 2016, les comptes font apparaître un déficit de 236.710,54 € en section d'Investissement et un excédent de 496.946,71 € en section de Fonctionnement.

Ces chiffres sont identiques au Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur.

Les restes à réaliser sont de 300.000 € en dépenses d'Investissement et de 311.297,50€ en recettes d'Investissement.

Cela nous donne donc un résultat final de 271.533,67 €.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016.

12 – AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire indique qu'au vu des résultats énoncés précédemment, il convient de procéder aux écritures suivantes :

- Affectation de 225.413,04 € au 1068 (recettes d'Investissement)
- Inscription de 271.533,67 € en R002 (recettes de Fonctionnement)

Le Conseil décide, à l'unanimité, l'affectation du résultat présenté, comme ci-dessus.

13 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. Comme les années précédentes (depuis 2001), il n'y a pas d'augmentation de ces taux de la part de la Commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017, comme suite :

- Taxe d'habitation : **19,68**
- Taxe foncière (bâti) : **23,50**
- Taxe foncière (non-bâti) : **76,57**

Le produit attendu sera donc de **1.157.422,00 €**.

14 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver le Budget Primitif Commune pour l'année 2017, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2.592.887,67 € (pour mémoire en 2016 : 2.529.063,25€)

Recettes : 2.592.887,67 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 1.268.630,20 € (pour mémoire en 2016 : 796.813,69€)

Recettes : 1.268.630,20 €

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif Commune 2017.

Monsieur AUTHIER donne lecture du détail des subventions allouées aux Associations pour l'année 2017 :

- Centre Communal d'Action Sociale : 16.000,00 €
- Association 100 Familles : 700,00 €
- Association A.C.Ju.S.E. : 100,00 €
- A.C.S.G. : 1.000,00 €
- Archerie de Pontville : 300,00 €
- Broderie Points Comptés : 300,00 €
- CESAL Montereau Mouche 77 : 300,00 €
- Club de l'Age d'Or : 1.200,00 €
- Collège André Malraux : 60,00 €
- Collège Paul Eluard : 2.520,00 €
- Collège Pierre de Montereau : 30,00 €
- Comité des Fêtes : 5.000,00 €
- COS du Personnel Communal : 3.000,00 €
- Club d'Echec « Le Roi Mat » : 400,00 € (300 € + 100 € pour que le club puisse s'équiper d'ordinateurs lors des compétitions)
- ESL Saint Germain Football : 16.000,00 €
- Gymnastique Club Saint-Germain-Laval : 4.200,00 €
- Judo Club Saint-Germain-Laval : 5.000,00 €
- Karatedo Shotokan : 1.200,00 €
- Les Cousettes de St'Germ : 400,00 €
- LEZARTISTES : 300,00 €
- SAINT-GERM VTT : 300,00 €
- Tennis Club St Germain- Laval : 1.000 €
- Divers : 690,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et close à 21h50.